Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20241009-DEC2024111-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

09 OCT 2024

DEC2024111

Objet : mise à disposition de la salle Farinviliers au Parti communiste de Varennes-sur-Allier

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 portant délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT que dans le cadre d'un repas qui se tiendra le 16 novembre 2024 à Varennes sur Allier, le Parti communiste de Varennes-sur-Allier a besoin de la salle Farinvilliers ;

DECIDE de mettre à disposition la salle Farinvilliers au Parti communiste de Varennes-sur-Allier le 16 novembre 2024 ;

DECIDE de signer la convention avec le Parti communiste de Varennes-sur-Allier;

PUBLICATION au R.A.A.

MAIRIE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON